

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

**SEANCE DU 16/05/2017**

---

Le mardi 16 mai 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 9 mai 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. GIBERT, CHAILLET, SANSOZ, DAYME

**DEPOTS DE POUVOIR :**

M.GIBERT pouvoir à Denis BROLIQUIER

M. CHAILLET pouvoir à Aurélie BONNET SAINT GEORGES

M. SANSOZ pouvoir à Maryll GUILLOTEAU

M. DAYME pouvoir à Valérie DOR

<b>ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/03/17</b>
---

**M. le Maire :** Nous ouvrons ce conseil d'arrondissement sous la présidence de Monsieur Emmanuel Macron. C'est une nouvelle page de l'histoire de notre pays qui va s'écrire. Le Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement félicite notre nouveau Président de la République. Nous souhaitons que ce nouveau quinquennat soit synonyme de réconciliation et de réussite pour notre pays la France et pour les français. Je voulais profiter de ce premier conseil d'arrondissement postérieur aux deux tours des élections présidentielles pour remercier tous ceux qui, sur le terrain, dans les bureaux de vote ou au niveau de la mairie d'arrondissement, ont fait de ces élections une réussite sur le plan de l'organisation. Elles n'ont pas été faciles à organiser. Les candidats ont été peu nombreux à fournir des assesseurs et des délégués. Il a fallu travailler dur, que ce soit au niveau de l'administration, au niveau de l'ensemble des présidents de bureaux de vote pour avoir des bureaux tenus dans la légalité du début de la matinée jusqu'à l'heure du dépouillement. Tout s'est bien passé, beaucoup de travail a été effectué, je tenais à le signaler et je tenais à remercier ceux qui en étaient les auteurs.

---

**02/17/502** Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège : 53, rue Dubois Crancé - 69600 Oullins) pour la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Perrache, afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 02056.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/503** Lyon 2e, 3e, 6e, 7e – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de divers travaux sur les sites de Ravat, Bossuet, Lavoisier et Cité Jardin – EI 02064, EI 03057, EI 06021, EI 07 053, EI 07 054, EI 07 055 - Lancement de l'opération 60021858 et affectation d'une partie de l'AP "Habitat" 2015 - 3 - Programme 00016.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/504** Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**Mme Descour :** Lors de la dernière visite de sécurité du groupe scolaire Michelet, deux salles de classe ne disposant que d'une seule sortie, se sont vues limitées cet espace à 19 personnes. Or, nous savons bien que pour fonctionner nos écoles ont plus de 19 personnes dans les classes. Donc, cet été, des travaux sont prévus : création d'une ouverture sur un escalier métallique extérieur qui permettra de rendre ces classes accessibles aux enfants et aux institutrices de l'école. Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/505** Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** D'habitude, on met des réserves à la construction de logements sociaux de l'autre côté de Confluence avec des IRIS qui dépassent parfois les 30%, mais compte tenu qu'ici, nous avons trois projets avec une construction de 63 logements, je vous demande de donner un avis favorable.

**M. le Maire :** Je suppose que personne ne verra d'inconvénient, bien au contraire, à cette participation financière de la Ville de Lyon qui permet d'augmenter notre parc social.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/506** Demande d'autorisation présentée par la société ALTERGIS dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe phréatique pour le chauffage et la climatisation de la Direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône (3, rue de la Charité à Lyon 2e).

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. le Maire :** Les garanties sont effectivement prises pour que ce soit une exploitation écologique.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/507** Attribution de subventions pour un montant total de 2 500 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/508** Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/509** Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et institutions contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 11 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée Urbain Tony Garnier

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/510** Approbation d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Association Arty Farty, dans le cadre des nuits sonores

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/511** Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 7 de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/512** Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**M. le Maire :** Avant de mettre ce rapport aux voix, quelques mots sur cette belle fête du Pardon des Mariniers, comment cela s'est-il passé, Xavier Calmard, vous qui avez la responsabilité de cette manifestation ?

**M. Calmard :** La fête s'est bien passée. Quelques problèmes de météo le premier jour, mais l'affluence a été au rendez-vous le samedi après-midi avec quelques rayons de soleil. Le dimanche s'est bien passé également, un petit peu moins de monde que l'année dernière. On aura un bilan dans un mois avec l'association « les Amis du lien ». Toujours quelques petits problèmes logistiques sur place, surtout au niveau de l'accès à l'électricité qui est très complexe pour l'association et les bénévoles. Merci aussi aux bénévoles de la mairie qui apportent toujours leur aide à cet événement. L'association « les Amis du lien », c'est très peu de bénévoles et il y a toujours un appui de la mairie du 2<sup>ème</sup> sur l'organisation. A l'année prochaine pour le Pardon des Mariniers !

**M. le Maire :** Merci pour cet investissement dans cette fête qui est vraiment la fête de notre arrondissement. Une non-participation au vote de Mme Dor où la MJC participe avec une animation très intéressante, notamment un concert de bateau enfin de matinée, ça été une belle animation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : Mme DOR**

---

**02/17/513** Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2017, et les Tournois Boulistes de Pentecôte du samedi 3 au lundi 5 juin 2017 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/514** Programmation "Tout l'monde dehors !" 2017 - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Concernant l'animation « le cinéma sous les étoiles », suite à une année précédente un peu difficile, le temps a été un peu dur avec eux l'année dernière. Pour les accompagner cette année, la mairie du 2<sup>ème</sup> a décidé exceptionnellement de leur faire une aide supplémentaire de 500 euros. Après une dizaine de dossiers déposés et 40 rendez-vous pris entre décembre et janvier pour rencontrer les acteurs qui souhaitaient intervenir sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons tenté d'offrir une programmation artistique festive, diversifiée, originale qui a lieu sur l'ensemble de l'arrondissement et sur l'ensemble de l'été.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : Mme DOR**

---

**02/17/515** Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilières Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 2 258 163,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés angle place Carnot / cours Verdun à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** Le gros œuvre est actuellement terminé, le second œuvre a débuté et pour l'instant les délais sont confirmés pour une livraison début 2018, je vous demande de voter très favorablement pour ce projet.

**M. le Maire :** « *Micro non ouvert, pas possibilité de retranscrire l'intervention* ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/516** Parcours de santé "enform@Lyon" - Approbation d'une convention de mécénat en nature avec AG2R.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** Compte tenu du très grand bénéfice culturel et médical pour la santé mentale et physique des lyonnais, je vous demande d'approuver ce rapport. Je tiens tout de même à rapporter une remarque de M. Jean-Stéphane Chaillet qui était à la réunion d'information concernant ce projet. Elle a eu lieu le matin même de la présentation en commission de ce rapport. Il s'étonne encore une fois de découvrir ce projet au dernier moment et de ne pas avoir été averti et de n'avoir pu participer à ce projet et encore moins d'y avoir été associé, cela dit je vous demande de voter oui.

**M. le Maire :** Je comprends effectivement la remarque de Jean-Stéphane Chaillet, mais c'est vrai qu'il s'agit d'un bon projet, cela serait dommage de s'y opposer. Moi aussi je vous demande de l'approuver.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/517** Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 55 800 euros.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**Mme Descour :** Sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, c'est une association que l'on connaît bien, il s'agit de « Sauvegarde 69 » anciennement appelée « ADSEA » qui interviendra sur plusieurs chantiers. La mairie du 2<sup>ème</sup> va les faire travailler cet été dans la réfection de bureaux, ici en mairie. Ce sont 4 jeunes qui auront un encadrant technique et un éducateur. Ces jeunes peuvent venir travailler 7h par jour pendant un maximum de 7 jours. Je vous propose de donner un avis favorable.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/518** Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 26 500 euros

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/519** Attribution de subventions pour un montant total de 26 500 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

**Mme de Brosse :** Je vous demande d'approuver ce rapport, en particulier pour l'association France Bénévolat qui est située cours Charlemagne qui a un rôle très important comme interface entre les associations et les bénévoles. Toutes les personnes qui aimeraient faire du bénévolat trouvent là toutes les associations qui cherchent des bénévoles. Ils remplissent un formulaire expliquant ce qu'ils veulent faire et sont capables de faire ainsi que leurs disponibilités pour trouver l'association qui sera en parfaite adéquation avec ce qu'ils demandent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/520** Programmation financière 2017 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 198 400 euros

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/521** Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/522** Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 euros

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges** : Pour le 2<sup>ème</sup> arrondissement cela concerne l'association AIDES, l'année dernière la subvention était de 10 120 euros, cette année elle est de 11 000 euros. Donc 880 euros de plus, ce qui est à noter et à remercier. Concernant l'association Lyonnaise de Santé Mentale, qui elle, voit sa subvention diminuer de 500 euros pour passer à 1000 euros cette année. Même si c'est dommage que cette association ait une subvention qui diminue, je vous demande d'approuver très favorablement ce rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/523** Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 721 992 euros

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/524** Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 euros

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non participation au vote : Mme DOR**

---

**02/17/525** Programmation initiale 2017 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/ 526** Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. Calmard :** La permaculture est très en vogue quand on voit toutes les subventions. C'est une culture à l'ancienne avec un principe de paillage et de la terre qui ressemble à la terre de nos forêts, sans pesticide. Cela permet d'avoir des légumes et des fleurs qui poussent ensemble et qui s'entendent plutôt bien. Je voudrais faire une intervention pour l'association « les jardins suspendus de Perrache » qui rencontre de plus en plus de difficultés. La première, c'est que le Centre d'Echanges Lyon Perrache leur a donné une autorisation d'installer une cabane sur leur toit et maintenant on leur demande de faire passer une société pour approuver et valider la normalité de cette cabane pour un coût de 1500 euros ! Pour une petite association, c'est beaucoup, quand on voit le montant de la subvention : 700 euros, cela ne va même pas leur payer la moitié de ce bureau d'études. Comme un peu souvent on fait des choses à l'envers, on donne une autorisation et ensuite on met une association en difficulté. Dernièrement, on vient aussi de leur annoncer que les terrasses ne pouvaient plus accueillir que 19 personnes à la fois. C'est une association qui survie parce qu'elle a à sa tête des personnes qui en veulent et qui n'ont pas envie d'abandonner, ce sont des passionnés. Clairement, on leur met de plus en plus de bâtons dans les roues. Nous, mairie du 2<sup>ème</sup>, on va essayer de les accompagner sur les semaines et les mois qui viennent pour que tout cela rentre dans l'ordre.

**Mme Dor :** Je voulais juste ajouter un point, puisque vous dites : « On les embête avec des histoires de normes, etc... ». C'est la direction du CELP qui demande à ce que soit appliqué de manière stricte et quasi obtus un certain nombre de normes, ce n'est pas du tout la Ville ou le Grand Lyon.

**M. Calmard :** Le « on » est généraliste en fait, à aucun moment je n'ai accusé la Ville de Lyon. Mais à la fin, on donne l'autorisation de faire monter une cabane et on leur demande ensuite de faire passer un bureau de certification. Il avait un premier devis à 3 000 euros ! A ce prix-là, l'association met la clef sous la porte clairement.

**Mme Dor :** Ça c'est évident. A force de rigueur et d'application des normes on aboutit à des choses totalement aberrantes.

**M. Calmard :** D'un autre côté, je suppose que pour la MJC c'est aussi la même chose ?

**Mme Dor :** Alors ce le fut, d'où ma réaction spontanée, nous avons d'ailleurs organisé une grande fête dans ce jardin suspendu à un moment donné, qui avait donné lieu à l'organisation d'un barbecue. Quand cette nouvelle direction est arrivée dans le CELP, on nous l'a interdit fortement, alors qu'en fait, il n'y avait pas eu de difficulté en termes de sécurité. Cela devient vite Cornélien cette histoire. Je voulais soutenir votre argumentation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Non-participation au vote : Mme DOR**

---

**02/17/527** Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 euros

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---



**02/17/528** Examen et adoption du compte administratif - Etat spécial de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon pour l'exercice 2016.

**RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER**

**M. le Maire :** Vous savez que la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement n'a pas de budget mais un état spécial. Au milieu de l'année, nous sommes obligés d'approuver ce compte administratif ; c'est-à-dire l'ensemble de ce qui a été réellement perçu et dépensé par la mairie d'arrondissement sous ma responsabilité au cours de l'année 2016. La mairie centrale nous a attribué début 2016 une somme de 296 265 euros. Il y a eu 4 modifications, 3 modifications officielles. La première, c'est l'affectation de l'excédent 2015. En 2015, il y avait eu un certain nombre de dépenses qui ont été engagées mais non mandatées. Puis, il y avait l'excédent de l'exercice 2015. Au total, nous avons donc ajouté à la dotation de la mairie centrale 50 864 euros. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, nous avons intégré dans notre budget, l'intéressement pour la location de salles. Une partie des salles municipales du 2<sup>ème</sup> arrondissement sont louées régulièrement et une partie de ces locations intègre notre budget : 8 986 euros. Cette année, à noter une augmentation forte de cet intéressement. Nous gérons de mieux en mieux les salles, c'est pour cela que je me demande toujours pourquoi nous ne gérons pas la salle Lamartine. A ma connaissance, il n'y a pas eu de recette sur la salle Lamartine alors qu'elle est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. La ville ne sait pas gérer cette salle Lamartine. Donnez-la nous, vous allez voir on va la faire « cracher » dans le bon sens du terme. La décision modificative n° 3 est la participation pour la Fête de musique. La Ville, compte tenu de notre participation active à cette fête en 2016, nous a octroyé 887 euros. Et puis, nous avons une recette exceptionnelle sur des factures qui ont été annulées. C'est la preuve que notre comptabilité est bien tenue aux centimes près, nous ajoutons 135,24 euros. Nous avons un total des recettes de fonctionnement réalisées sur 2016 de 357 137,24 euros. Nous avons des dépenses de fonctionnement réalisées en 2016 de 301 230,25 euros. Ce qui veut dire qu'au total nous terminons l'année avec un excédent de 32 198 euros. Cet excédent est supérieur à celui de l'année dernière, nous avons près de 10 000 euros de plus que l'année dernière. J'y vois un signe de bonne gestion. Nous maîtrisons complètement nos dépenses et pourtant le niveau d'activité a été fort au cours de cette année 2016. C'était une année pleine, une année sans élection agissant sur le local. Je tenais à remercier ceux qui au quotidien travaillent sur les questions budgétaires, notre Directrice Générale des Services : Céline Thomas-Chaffange. C'est sa spécialité, le budget, bravo pour cette gestion. Et puis nous avons un agent qui se consacre à la gestion budgétaire et comptable, Marlène Rifaux, qu'elle soit ici remerciée ainsi que son chef de service, Jaouad El Mrabet. S'il y a des questions, je peux y répondre, mais comme je ne peux pas approuver juridiquement ma propre gestion, je vais laisser cette année encore, la discussion autour de cette gestion et l'approbation formelle des comptes à notre doyen, M. Roland Bernard.

**M. Roland Bernard :** Je pense qu'il n'y a aucun problème pour que l'on approuve ce compte administration ? J'ajouterai quelque chose, même si avec ma collègue, Valérie Dor, nous ne participons pas à la gestion, nous participons qu'au conseil d'arrondissement, je salue l'effort de cette gestion et je voudrais aussi adresser des félicitations à notre DGS. Nous donnons au Maire, quitus de sa bonne gestion, c'est comme cela que l'on parle dans les sociétés privées en conseil d'administration.

Je mets aux voix ce rapport.

M. le Maire, je vous félicite pour votre excellente gestion et j'ai retenu une chose, c'est que vous savez faire « cracher » pour avoir de l'argent.

**M. le Maire :** Merci M. le doyen et merci à l'ensemble du conseil de sa confiance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/17/529** Examen et adoption de l'Etat spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2017 - Décision modificative n°1.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**M. le Maire :** Notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 20 juin il sera suivi d'un CICA sur un thème général.

La séance est levée à 19h00